

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2023

à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Date de convocation : 4 octobre 2023	Le quorum étant atteint : Conseillers en exercice : 39
Président de séance : M. Eric LE DISSÈS, Maire	Présents : 26 Représentés : 13 Absents : 0
Secrétaire de séance : Mme. Amandine PRUVOST	Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :
Délibération publiée le :	Suffrages exprimés : 35
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	Votes pour : 35 Abstentions : 4
Accusé de réception en Sous-Préfecture n° :	M. Aléo, M. Iries, Mme Lovera, M. Martinez
	Votes contre : 0 Non participations : 0

Présents : LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, VILORIA Patrick, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, PRUVOST Amandine, IRLÈS André, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude.

Pouvoirs : CATONI Monique à LE DISSÈS Eric, TARDY Véronique à TERRIER Gérard, BLOCQUEL Jean-Marc à ARGENTI Céline, FLORENTINO Manuel à BIOLLEY Claude, LO IACONO Michel à VILORIA Patrick, SANCHEZ Anthony à ABADIE Dominique, ARAKÉLIAN Rémy à ROS Marie-Rose, ESCOLLE Laurent à CANTO Bernard, PENNICA Christelle à AUFFRET Yves, BRIÈRE Isabelle à PRADEL Véronique, GRASSINI Joseph à MICOTTI Sophie, LOVERA Magali à IRLÈS André, MARTINEZ Jean à ALEO Adrien.

N°23101330	Redevance pour l'occupation du domaine public – Actualisation et création de nouveaux tarifs
-------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2122-1 à L2122-4, L2125-1, L2125-3, L2125-4,
Vu la délibération n° 22121633 du 16 décembre 2022 relative à la modification et à la création de nouvelles tarifications ;
Vu le projet d'actualisation de la grille tarifaire, ci-annexée ;
Vu l'avis de la commission « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique de la ville », rendu le 13 septembre 2023 ;

Conformément aux principes qui régissent le domaine des collectivités territoriales, toute occupation du domaine public est soumise à redevance. Cette obligation est rappelée par les dispositions de l'article L. 2125-1 du code de la propriété des personnes publiques.

La Commune a ainsi fixé le montant des redevances à percevoir pour occupation de son domaine public par différentes délibérations, dont la dernière actualisation a été réalisée par délibération du 16 décembre 2022.

Dans le cadre de sa politique de gestion de son domaine public, la commune souhaite aujourd'hui actualiser les tarifs et les compléter pour pouvoir répondre à de nouveaux besoins, et notamment en matière :

- d'animations au sein de l'Espace Culturel Saint Exupéry,
- de foires artisanales, braderies, brocantes et vide-greniers (vides greniers exceptionnels en centre-ville et ventes exceptionnelles dans le cadre d'une braderie),
- de tournages de film / séries TV / films publicitaires / shooting photos

Ces modifications et créations sont intégrées dans la grille tarifaire ci-annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer** de nouveaux tarifs des redevances d'occupation du domaine public, conformément à la grille tarifaire ci-dessous :

Occupation temporaire du domaine public soumise à autorisation de l'autorité territoriale	Type de tarification / Périodicité	Tarifs 2023
Type d'occupation		
Foires artisanales / brocantes Cours Mirabeau		
Foires gastronomiques, foires à thèmes, Floralia, brocantes...	ml/ jour	3,20 €
Vente au déballage - marché nocturne	ml/ jour	2,00 €
Marché de Noël /bourse aux disques / vide dressing et autres événements au sein de l'Espace Culturel St Exupéry		
Noel artisanal et gourmand / Salon du mariage / salons divers ...	ml/week-end (2jours)	20,00 €
Noel artisanal et gourmand / Salon du mariage / salons divers	ml/jour	15,00 €
Bourse aux disques	ml/ jour	4,00 €
Food trucks Guinguettes	à l'unité par jour	35,00 €
Animation communale : Vide dressing / foire gourmande (en de hors de la période de Noël)	à l'unité par jour	10,00 €
Présentoir (grilles)	à l'unité par jour	2,50 €
Echoppes / boutiques de ventes (Légo, Harry Potter...)	à l'unité par jour	30,00 €
Occupation d'une place de stationnement	à l'unité par jour	20,00 €
Occupation temporaire du domaine public soumise à autorisation de l'autorité territoriale		
Tournages et prises de vues		
Tournages de film, séries TV, films publicitaires, shooting photos ...	par 1/2 journée	200,00 €

- **de préciser** que la grille tarifaire complète mise à jour est ainsi annexée à la présente délibération,
- **de dire** que sur toute demande de périodicité supérieure au forfait établi dans la nouvelle grille tarifaire, les tarifs les plus avantageux seront appliqués en fonction du temps d'occupation effectif du domaine public,
- **de dire** que cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2023,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget au chapitre 70, nature 70323.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
Amandine PRUVOST**



**Le Maire,
Eric LE DISSÈS**